

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

*L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 23

Dont Présents non
votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Convention de partenariat entre le Lycée professionnel Jacques Brel de Saint-Pons-de-Thomières et le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le lycée Professionnel Jacques BREL et le Pays Haut Languedoc et Vignobles partagent une volonté commune d'agir en faveur du développement du territoire. Cette collaboration correspond aussi à un besoin d'information et de formation des professionnels de demain. Elle s'inscrit en effet dans un objectif partagé d'agir efficacement en faveur de l'éducation, la formation mais aussi de l'emploi.

Ainsi, pour mieux affirmer leur collaboration le Lycée Professionnel Jacques BREL et le Pays Haut Languedoc et Vignobles ont souhaité, à travers cette convention, renforcer et formaliser leur partenariat.

Il s'agit donc au travers des missions du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du Lycée professionnel Jacques Brel de favoriser le partage d'expérience et de savoir-faire entre l'équipe du Pays, l'équipe enseignante du lycée, et les élèves, en particulier ceux concernés par le BAC Professionnel ARCU (Accueil Relation Clients Usagers) avec une orientation Tourisme (Tourisme vert, Tourisme Thermal, Cénotourisme, Patrimoine).

D'où ce souhait d'une convention durable afin d'accentuer cette dynamique et ainsi permettre :

- au Lycée de dynamiser, fédérer et étendre ses actions,
- au Pays de contribuer à une politique de réussite éducative pour tous sur son territoire.

Ce partenariat s'attache donc à :

- Répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire par l'accueil de stagiaires et ainsi contribuer à une politique de réussite éducative pour tous,
- Permettre aux jeunes, en particulier ceux de la section ARCU (Accueil Relation Clients Usagers), de mieux appréhender la palette des métiers du tourisme et du développement par l'intervention de professionnels du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- Mette en œuvre des projets et des actions concertés en lien avec le tourisme, le patrimoine, les activités de loisirs et de découverte ou les services.

Dans ce contexte,

le lycée Professionnel Jacques BREL s'engage à :

- Répondre aux demandes d'accompagnement de projets émanant du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- Proposer aux élèves des lieux de stages ciblés mis à la connaissance du lycée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- Mettre à disposition les locaux, les moyens techniques et pédagogiques à disposition du Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre des actions partagées ou d'une action de formation...,
- Répondre à des sollicitations du Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre de demande de formations professionnelles.

le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage à :

- faciliter les échanges entre le lycée et les acteurs du territoire pour favoriser les partenariats et projets, au bénéfice des élèves,
- relayer certaines propositions de stages éducatifs dont il a connaissance auprès des équipes pédagogiques du Lycée,
- mettre à disposition de l'équipe enseignante, les connaissances et la documentation dont il dispose sur le tourisme, le patrimoine local etc..., dans le cadre de travaux ou de projets menés en classe,
- faire intervenir ponctuellement des professionnels du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles afin de présenter aux élèves, le contexte et les métiers liés à ses champs de compétences.
- autoriser le lycée à utiliser le logo du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur tout moyen de communication qu'il juge utile à la promotion de ses filières, avec transmission préalable au Pays de ces supports, afin d'en respecter l'intégrité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de :

- se prononcer sur la convention entre le Lycée professionnel Jacques Brel et le Pays,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la convention entre le Lycée professionnel Jacques Brel et le Pays, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2016
034-253403554-20160401-2016_01_04_17-DE